



Exécuté par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Distr. GÉNÉRALE

GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMIFAC/GTBAC/37/DOC 1

ORIGINAL : FRANÇAIS

TRENTE-SEPTIEME REUNION, YAOUNDE, DU 21 AU 23 FEVRIER 2024

DOCUMENT DE TRAVAIL

TERMES DE REFERENCE

**TRENTE- SEPTIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
BIODIVERSITE D'AFRIQUE CENTRALE « GTBAC-37 »**

1. Contexte et justification

Les écosystèmes des pays de l'espace COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), renfermant les forêts du Bassin du Congo, second massif forestier tropical après le massif Amazonien, possède une riche et extraordinaire diversité biologique à laquelle sont associées les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. Les ressources de la biodiversité et les connaissances traditionnelles qui y sont associées constituent un potentiel inestimable de développement socio-économique des pays de l'Afrique centrale ; plus de 115 millions de personnes dépendent de cette diversité biologique. Conscients de ce potentiel extraordinaire, tous les pays de l'espace COMIFAC ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui définit un cadre exhaustif pour réduire l'appauvrissement de la diversité biologique. Celui-ci a pour objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Par ailleurs, afin d'assurer la réalisation de certaines dispositions de la CDB, les Parties à cette Convention ont adopté deux accords supplémentaires auxquels les pays de l'espace COMIFAC sont aussi Parties. Il s'agit :

- ❖ du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (PC), adopté le 29 janvier 2000 et entré en vigueur le 11 septembre 2003 ;
- ❖ du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) à la Convention sur la diversité biologique (PN) adopté le 29 octobre 2010 et entré en vigueur le 12 octobre 2014.

En décembre 2022, les Parties à la CDB ont adopté le Cadre Mondial de la Biodiversité post-2020 lors de la quinzième Conférence des Parties (COP15 CDB), de la dixième Conférence des Parties agissant en qualité de Réunion des Parties au protocole de Cartagena (COP-MOP 10) et de la quatrième Conférence des Parties agissant en qualité de Réunion des parties au protocole de Nagoya (COP-MOP 4), qui se sont tenues du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal au Canada.

Par la suite en octobre 2023 le Secrétariat de la CDB a convié les Pays Parties et les autres parties prenantes pour prendre part à la troisième partie de la COP15 de la CDB et à la vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire est chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT/SBSTTA) qui ont lieu à Nairobi au Kenya.

L'OSASTT/SBSTTA est chargé de fournir des évaluations sur la situation en matière de diversité biologique, réaliser des évaluations des types de mesures prises conformément aux dispositions de la CDB, et répondre aux questions que la COP lui adresse.

C'est dans cette optique que le Secrétariat de la CDB a convié les Pays Parties et les autres parties prenantes pour prendre part à la vingt-sixième réunion de SBSTTA (SBSTTA-26) qui auront lieu à Nairobi au Kenya, du 12 au 18 Mai 2024.

Les pays de l'espace COMIFAC, inscrits dans une vision de gestion coordonnée et harmonisée des ressources forestières et environnementales telle que décrite dans le traité de 2005 qui crée la COMIFAC, ont mis en place, en décembre 2006, à travers le Secrétariat Exécutif de celle-ci, un groupe technique dénommé Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale en abrégé GTBAC.

Le GTBAC a pour mission de rendre opérationnel les aspects traitant de la biodiversité qui sont contenus dans le Plan de Convergence, outil de planification du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. A ce titre, le GTBAC accompagne les pays dans la préparation des réunions internationales et de l'élaboration des positions communes.

C'est fort de ce qui précède que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec le soutien technique et financier du projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC, organise la 37^{ème} réunion du GTBAC (GTBAC-37).

2. Objectifs

Cette réunion a pour objectif principal de valider le Guide sous-régional pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la CoP15 CDB et d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour de la vingt-sixième réunion du SBSTTA (SBSTTA-26).

Il s'agira spécifiquement au cours de cet atelier de :

- faire l'état de la mise en œuvre des recommandations du GTBAC-36 ;
- analyser les différents thèmes à examiner lors du SBSTTA-26 et adopter les positions communes des pays de la COMIFAC ;
- faire l'état des lieux du processus de révision des Stratégies et Plans d'Actions Nationaux de la Biodiversité en alignement au cadre mondial pour la biodiversité ;
- faire un point sur les conclusions et recommandations des réunions sous-régionales, régionales et internationales en lien avec la CDB ;
- examiner et valider le Guide sous-régional de mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la CoP15 CDB ;
- élaboration et validation de la feuille de route 2024 du GTBAC.

3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- l'état de mise en œuvre des recommandations du GTBAC-36 connu ;
- les positions communes sur les différents points inscrits à l'ordre du jour du SBSTTA-26 sont adoptés ;
- les participants sont informés des conclusions et recommandations des réunions sous-régionales, régionales et internationales en lien avec la CDB ;
- le niveau d'avancement du processus de révision des Stratégies et Plans d'Actions Nationaux de la Biodiversité est connu ;
- le guide sous-régional de mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la CoP15 CDB est validé.
- la feuille de route 2024 du GTBAC est validé.

4. Déroulement de l'atelier

Les travaux se dérouleront essentiellement en plénière et en groupes. L'objectif visé est de recueillir le maximum de contributions des participants.

La plénière concernera essentiellement les questions d'ordre protocolaire et les présentations techniques qui édifieront davantage les participants et leur permettra de contribuer de manière satisfaisante à l'atteinte des objectifs de l'atelier, sur la base des consensus obtenus au terme des sessions d'échanges qui suivront les différentes présentations.

5. Lieu et durée de l'atelier

La 37^{ème} réunion du GTBAC se tiendra à Yaoundé, au Cameroun, du 21 au 23 février 2024. Une note logistique sera élaborée et transmise aux participants afin de donner plus d'informations.

6. Participants

Tous les membres du GTBAC, personnes ressources et partenaires au développement.

7. Gestion de la réunion

Placée sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, la gestion de la trente-septième réunion du GTBAC sera assurée par une équipe composée :

a) D'une modération

- M. Berchmans HATUNGIMANA (Pilote du GTBAC) ;
- M. Aristófanés Romão da Cunha Pontes (Co-pilote du GTBAC)

b) Deux rapporteurs

c) D'un secrétariat

- Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

8. Documents de travail

- TDR de la réunion (GTBAC 37) ;
- Agenda provisoire ;
- Draft du guide sous-régional de mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la CoP15 CDB ;
- Communiqué final du GTBAC 36 ;
- Documents du SBSTTA-26 ;
- Extrait des réunions sous-régionales, régionales et internationales intéressant la biodiversité.

Agenda provisoire (voir annexe)